

croissant. On s'inquiétait surtout du peu d'échanges de concessions, ces échanges constituant l'essentiel de tout progrès vers une solution d'ensemble. Le climat se modifia beaucoup, cependant, au cours des deux dernières semaines. Il était alors devenu évident qu'il n'y aurait aucun projet d'articles agréés, mais il apparaissait aussi très nettement que la grande partie du travail nécessaire avait été accomplie et qu'un pas important avait été franchi dans la voie de la négociation concrète. Les cinquante États qui n'avaient pas pris part au travail du Comité des fonds marins étaient maintenant engagés dans le processus de négociation et ils avaient eu l'occasion d'énoncer leurs positions. En outre, beaucoup de questions et de positions étaient maintenant définies plus clairement que par le passé, et une documentation abondante venait combler les vides laissés par le Comité des fonds marins. D'aucuns pensaient toujours que certains pays, surtout les pays de l'Amérique latine, usaient délibérément de tactiques dilatoires pour ralentir les négociations, mais en général on était d'avis que les espoirs du début avaient été trop grands quant aux réalisations qu'il fallait attendre de la session. Étant donné la complexité sans précédent d'une négociation portant sur tant de questions et mettant en cause tellement d'États, il fallait maintenant que chacun adapte ses espérances à ce qui pourrait se réaliser dans la pratique.

Il reste à savoir maintenant si les gouvernements vont partager l'enthousiasme de leurs délégués sur les résultats de la session de Caracas. Les derniers documents de la session n'engageaient personne à rien, ce qui veut dire que pendant les six mois qui précéderont la session de Genève, les gouvernements auront la liberté de modifier leurs positions au gré de leurs caprices ou des circonstances. Cette absence d'engagement quant aux réalisations de la session de Caracas rend l'ensemble de la négociation dangereusement vulnérable à l'impact des événements pouvant survenir durant la période qui s'écoulera entre les deux sessions.

Il pourrait s'agir d'événements extérieurs, comme l'approvisionnement en pétrole ou le prix des produits de base, qui sont reliés à l'objet fondamental de la négociation, ou encore de modifications des points de vue provoquées par la Conférence elle-même. Dans l'un ou l'autre cas, le danger pourrait venir de deux directions différentes. Les gouvernements pourraient juger que la tendance des négociations joue fortement en leur faveur et être ainsi enclins à se montrer plus exigeants ou à rejeter des compromis déjà acceptés. Dans

ce cas ils pourraient même décider d'agir unilatéralement, soit pour favoriser la tendance, soit parce que la lenteur du processus de législation multilatéral leur déplaît. Par contre, ils pourraient trouver que la tendance va à l'encontre de leur position, et être ainsi enclins à prendre des décisions unilatérales comme mesure de dernier ressort.

Les pays qui sont les plus susceptibles de se montrer exigeants sont ceux qu'on appelle les territorialistes c'est-à-dire un groupe de pays latino-américains et africains qui ont déjà revendiqué une mer territoriale proprement dite s'étendant à 200 milles au large. Ils pourraient considérer que la tendance de la Conférence leur est favorable et refuser d'envisager les compromis qui visent à une quelconque zone économique. Leur optimisme s'explique peut-être par la possibilité de voir un certain nombre d'États côtiers d'Afrique prendre des décisions unilatérales dans le sens d'une mer territoriale de 200 milles. Ces États pourraient penser que la Conférence penche pour une version beaucoup plus faible de la zone économique que ce qu'ils sont prêts à accepter et ils pourraient en conséquence recourir à une action unilatérale afin de préserver ce qu'ils considèrent comme leurs droits. La possibilité la plus inquiétante d'une action unilatérale vient sans doute du côté des États-Unis. La délégation américaine est une de celles qui se sont montrées les moins satisfaites de la session de Caracas, et l'industrie américaine de la pêche côtière a engagé une forte campagne auprès du Congrès en vue d'une déclaration unilatérale concernant une zone de pêche de 200 milles. La Norvège pourrait bien avoir lancé un mouvement dans cette direction en affirmant son droit à une zone de pêche de 50 milles moins d'un mois après la fin de la session.

Le succès de la session de Genève dépendra beaucoup de la façon dont les États utiliseront la période écoulée entre les deux sessions. S'ils utilisent cette période pour continuer d'une façon non officielle les négociations entreprises à Caracas (et l'on peut croire, à certains signes, que c'est effectivement ce qui se produit) ou encore s'ils la considèrent comme un simple arrêt et ne prennent aucune décision, alors la session de Genève pourrait être couronnée de succès. S'ils l'utilisent, au contraire, pour agir dans un sens différent de celui que la Conférence a tracé, alors la session de Genève ne pourra pas donner suite à ce qui a été commencé à Caracas et tout le processus de la négociation internationale perdra vraisemblablement son élan. L'équilibre délicat entre le multilatéralisme et l'unilatéralisme, laissé dans une position